

En Bref

En Soyons  
semble

## Lettre d'information municipale de Soyons

N°20 – Avril 2020

### Aide aux personnes vulnérables et commerces soyonnais



Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) restent mobilisés en cette période de confinement. Si vous avez besoin d'aide (courses, papiers administratifs...), de soutien, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse [ccas@soyons.fr](mailto:ccas@soyons.fr) ou appeler le numéro de permanence 06 79 20 67 92 en laissant vos coordonnées pour nous permettre de vous contacter.

Par ailleurs, le magasin **Intermarché** de Soyons (04 75 40 86 85) a mis en place des horaires spécifiques pour les personnes de 70 ans et plus (ouverture dès 8h). Il ouvre une caisse spécifique pour les personnels de santé, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes à mobilité réduite. Un service de livraison à domicile gratuit est également proposé pour les personnes âgées et/ou dans l'incapacité de se déplacer ou malades en appelant le 04 75 40 86 85.

Pour les personnes vulnérables, il est possible de commander ses courses auprès du **Vival** (04 75 60 89 11) avec livraison assurée par les élus. Horaires d'ouverture habituels.

**Autres commerces soyonnais ouverts (pour les horaires d'ouverture et modalités de commande, merci de les contacter directement) :** Pharmacie Barge (04 75 60 99 72) - Boulangerie Besson (04 75 61 08 33) - Traiteur Le Tablier d'Irène (commandes à emporter ou livraison - 07 86 35 66 09) - La Cabane de Soyons (fruits & légumes - 04 75 78 51 89) - V and B (Pour la partie cave - 04 75 80 56 70) - La Vie Claire (Produits Bio - 09 52 81 42 10) - Cash Piscine (Produits piscine – 04 75 80 85 45).

### "Attestation de déplacement exceptionnelle" pour les personnes en situation de handicap



Le gouvernement a mis en place une attestation de déplacement simplifiée à l'attention des personnes en situation de handicap. Elle est accessible sur le lien

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/attestation-deplacement-falc.pdf> ou sur demande à la Mairie par téléphone au 06 79 20 67 92 ou par mail à [mairie@soyons.fr](mailto:mairie@soyons.fr)

### Du côté de l'école ...



#### Inscriptions scolaires

En cette période de confinement, les inscriptions scolaires se poursuivent en envoyant un mail à [mairie@soyons.fr](mailto:mairie@soyons.fr) avec un justificatif de domicile, les photocopies du livret de famille et du carnet de vaccination. Une feuille d'inscription à compléter vous sera envoyée par retour de mail.

#### Ouverture d'une classe

A la rentrée prochaine l'école de Soyons retrouvera sa 8<sup>ème</sup> classe. L'école élémentaire aura donc ses 5 niveaux en 5 classes. Ceci est le fruit d'un travail municipal de ces deux dernières années, pas toujours visible, mais efficace avec les enseignants, les parents d'élèves et avec Mme l'Inspectrice d'Académie. Nous nous réjouissons de cette ouverture qui permettra un accueil plus serein de tous les enfants.

## Masques : la solidarité opère à Soyons



Beaucoup d'informations circulent dans les médias quant à l'obligation de port de masque pour tous, et des initiatives isolées de certains élus ont lieu afin de fournir de masques à la population. C'est le cas de la Région Auvergne Rhône-Alpes dont nous attendons les instructions.

A ce jour, il n'existe pas de directives officielles sur le sujet, et les masques qui sont à disposition sont fournis prioritairement aux malades, aux personnels soignants et à ceux en charge de la gestion de la crise sanitaire.

Au regard de ces éléments et des difficultés d'approvisionnement, les collectivités du territoire Rhône-Crussol n'ont donc pas engagé de démarches pour l'acquisition de masques.

Soyez toutefois assurés que l'équipe municipale reste vigilante et ne manquera pas de mettre en œuvre les moyens en fonction des directives qui seront données sur ce sujet.

Cela n'empêche pas les belles initiatives de solidarité, à l'image des bénévoles de l'association soyonnaise "Atelier Créatif" qui s'est organisée en mode "atelier couture confiné" pour proposer des masques "made in Soyons". Ces masques sont en vente moyennant une pièce de deux euros, pour couvrir les frais de fourniture.

Les personnes intéressées peuvent se signaler auprès de la mairie qui centralisera et organisera la distribution, en fonction des approvisionnements. Pour contacter la Mairie actuellement vous pouvez appeler au 06 79 20 67 92 ou faire un mail à [mairie@soyons.fr](mailto:mairie@soyons.fr).



**Grand merci à nos couturières pour ce beau geste de solidarité !**

## Un point sur les élections municipales



Suite au premier tour de l'élection municipale du 15 mars dernier, et lorsque ce dernier a permis de constituer le conseil municipal dans son intégralité, ce qui est le cas à Soyons, l'élection du maire, des adjoints et l'installation des nouveaux élus devaient être organisées entre les 20 et 22 mars 2020.

Néanmoins, même si le résultat des élections du 15 mars 2020 n'est bien évidemment aucunement remis en cause, les dispositions réglementaires édictées en conséquence de la crise sanitaire ont acté le report de l'installation de la nouvelle équipe définitivement élue à l'issue du premier tour.

En conséquence, à défaut d'installation officielle, les membres de l'ancien conseil municipal gardent leur fonction au moins jusqu'au 11 mai 2020 et jusqu'à la séance de mise en place du nouveau conseil qui interviendra dès que les consignes gouvernementales le permettront.

## Vie communale : aucune manifestation jusqu'au 15 Juillet



Compte tenu du contexte actuel, nous avons pris la décision de suspendre toute manifestation sur la commune (au moins) jusqu'au 15 Juillet prochain. Il en est de même pour l'utilisation des installations communales (salles communales, terrain de foot, terrains de tennis, terrain de boules, etc ...). Par conséquent, il n'y aura pas de cérémonie le 8 mai prochain.

## Solidarités – Réserve Civique



Le gouvernement a ouvert une plateforme en ligne (<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>) pour recenser les bénévoles voulant aider des personnes âgées, isolées ou démunies, en lien avec les réseaux associatifs, en cette période de crise du coronavirus. Elle permet aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions vitales : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou de professionnels à l'Aide Sociale à l'Enfance, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité. Pour toute question, vous pouvez joindre la référente Réserve civique du département de l'Ardèche : Albane JEAN-PEYTAVIN, par mail à [albane.jean-peytavin@ardeche.gouv.fr](mailto:albane.jean-peytavin@ardeche.gouv.fr) ou par téléphone au 04 75 66 53 96.